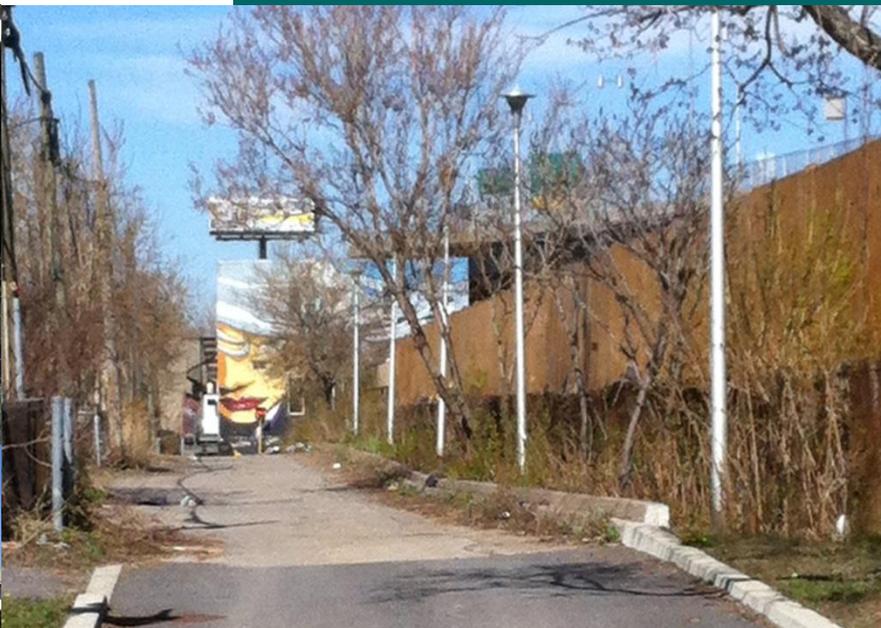


# Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir des quartiers avoisinant Turcot



## Introduction

Dès 2007, lors du dépôt du projet de réfection de l'échangeur Turcot, la collectivité s'est mobilisée pour démontrer son mécontentement à l'égard d'un projet qui venait compromettre la qualité de son milieu de vie. Le mouvement «Changeons Turcot» exigeait notamment : *«un nouveau projet d'échangeur qui fasse preuve d'une vision moderne du transport, en réduisant la place de l'automobile et en augmentant l'offre de transport collectif afin de réduire la pollution et les impacts sur la santé des populations»*<sup>1</sup>.

Bien qu'il y ait eu une grande mobilisation de l'ensemble du milieu, peu de changements ont été apportés au projet initial de l'échangeur dont l'objectif premier demeure l'efficacité du réseau autoroutier. Or, puisque ce projet surplombe plusieurs quartiers densément peuplés, il importe d'accorder une réelle attention à ces populations dont la qualité de vie sera altérée.

En réponse aux revendications du milieu, l'Arrondissement Le Sud-Ouest, appuyé par le MTQ, a procédé à l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) sur une partie du territoire adjacente à certaines composantes de l'échangeur. Ce plan vise à favoriser l'implantation d'interventions structurantes afin de compenser, en partie, les répercussions engendrées par Turcot.

Avec son débit de 300 000 véhicules/jour, il ne fait pas l'ombre d'un doute que ce projet d'envergure métropolitaine a des impacts majeurs sur la santé et la sécurité des populations qui vivent dans ces quartiers.

Nous croyons, par conséquent, que les impacts et les nuisances générés par l'échangeur Turcot vont bien au-delà des limites circonscrites par le territoire d'intervention du PDUES et qu'ils dépassent également dans le temps les actions proposés par celui-ci.

Puisque ce projet aura des répercussions sur l'ensemble du territoire de Ville-Émard/Côte Saint Paul, ce mémoire porte la voix de notre collectivité en exprimant ses réserves face au PDUES et ses recommandations pour tout le quartier.

À ce titre, le présent mémoire est issu des positions de nos membres par rapport au PDUES. Ceux-ci se sont exprimés lors d'une activité de consultation de Concertation. Étaient représentés les organismes et institutions suivants : Prévention Sud-Ouest, CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, Centre de loisirs Monseigneur Pigeon, YMCA/Éco-quartier Sud-Ouest, les Habitations Saint-Paul/Émard et Concertation Ville-Émard/Côte Saint-Paul. Il est à noter que la majorité de ceux-ci fait partie du « comité de suivi du milieu du PDUES ».

---

<sup>1</sup> Extrait du communiqué de presse : Mobilisation Turcot.info, 16 mars 2016 : *Le MTQ travaille-t-il encore sur un modèle désuet?*

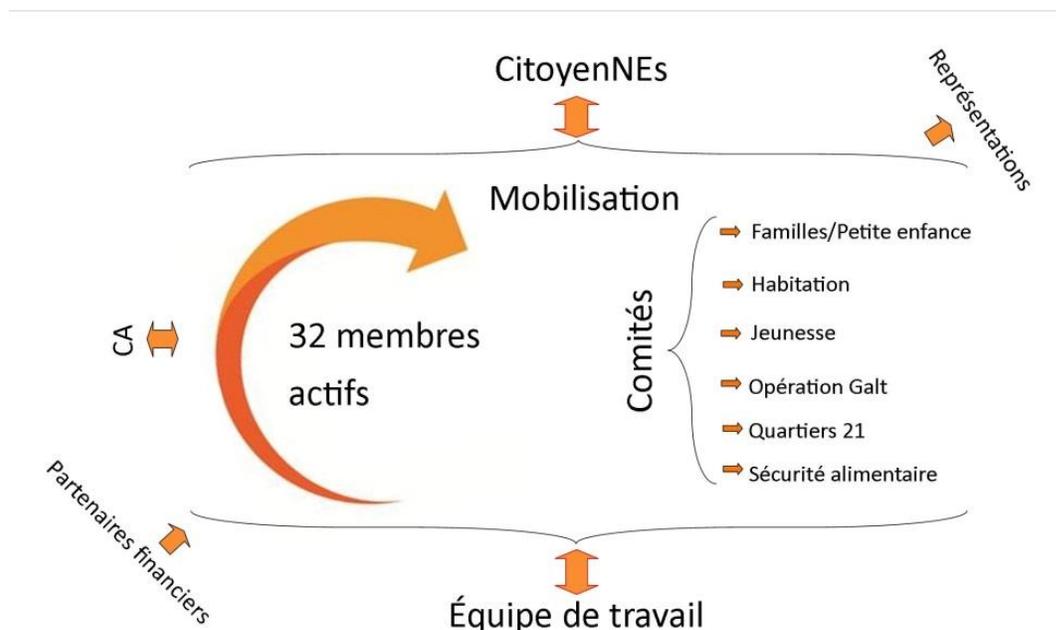
## 2. Présentation de l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, organisme sans but lucratif, a pour mission de rassembler les différents acteurs du quartier qui désirent agir ensemble pour améliorer les conditions de vie des citoyens et contribuer au développement local de la communauté.

### Nos objectifs :

- Représenter nos membres en faisant valoir les prises de position;
- Soutenir nos membres par divers moyens (échanges d'expertise entre les membres, références, outils, formations, etc.);
- Informer, sensibiliser ou consulter les citoyens sur les enjeux du quartier qui les interpellent;
- Soutenir et gérer des projets transversaux qui auront été adoptés par l'assemblée des membres grâce à la mise en application de la politique de gestion des projets.

Aujourd'hui, 24 ans après son incorporation, Concertation compte 32 membres actifs provenant d'organismes communautaires, d'institutions et d'entreprises d'économie sociale ainsi que plus d'une centaine de citoyens et d'intervenants de différents milieux impliqués à titre de membres sympathisants. Concertation est un regroupement multi-réseaux et agit avec ses membres dans plusieurs secteurs représentés par ses 6 comités : Famille/Petite-enfance; Jeunesse, Sécurité alimentaire, Habitation, Opération Galt et Quartiers 21. C'est donc en considérant l'ensemble de ces enjeux que nous nous prononçons sur le PDUES.



### 3. Commentaires généraux et transversaux

Avant de présenter nos recommandations, nous pensons nécessaire de mettre au clair certains points généraux, en guise de mise en contexte. Aussi, il est nécessaire de préciser que vous trouverez tout au long du texte des astérisques (\*). Ceux-ci réfèrent à un enjeu priorisé par un membre; le nombre d'astérisques correspond au nombre de votes.

#### **Questionnements sur l'échelle territoriale et du temps :**

Tout d'abord, tel que mentionné dans l'introduction, nous questionnons l'échelle territoriale du PDUES, de même que celle du temps puisque le projet Turcot a des impacts qui n'obéissent pas aux frontières du PDUES en termes de pollution atmosphérique, de mobilité, de sécurité, de bruit, de création de « *No man's land* »\*\*\*, etc..

#### **Recommandations actuelles sans l'avis de la DRSP**

Nous rappelons que les recommandations de ce mémoire se font malheureusement sans les informations relatives à l'avis de la DRSP, qui sera déterminant quant aux recommandations face à l'habitation et au verdissement en regard à la pollution atmosphérique, le bruit et la vibration, la contamination, etc. Ce qui constitue une limite concernant nos recommandations, et nous tenons à le souligner.

#### **Au-delà de la vision : des outils et une implication pour réaliser les interventions**

Nous constatons, de façon générale, que les orientations du PDUES sont louables, mais ne se transfèrent pas systématiquement en interventions. Par exemple, au niveau du logement abordable : il n'y a pas assez de concret. Le PDUES doit aller plus loin au lieu de seulement cibler des terrains, il doit s'impliquer, aller chercher des outils pour concrétiser des projets.

#### **Le financement de la concrétisation du Plan**

\*\*\*Les membres demandent qu'il y ait des budgets spécifiques pour les initiatives locales. Ils s'interrogent à savoir qui injectera les fonds pour le mécanisme de soutien aux initiatives du milieu. Un questionnement existe quant au financement de la mise en œuvre des interventions prévues au PDUES. Comme celui-ci demande des fonds de programmes de la Ville de Montréal, est-ce que ce sont encore les Montréalais qui payeront pour contrer les impacts négatifs d'un projet provincial? Nous demandons que le MTQ finance ces interventions comme mesure compensatoire.

#### **Les promesses non-tenues du MTQ**

Les promesses du MTQ non-tenues doivent être réintégrées dans le projet à savoir : la dalle-parc, les écrans anti-bruit, l'intégration des modes de transport alternatifs à l'automobile dans le projet, comme les transports en commun, le vélo, etc. avec un espace physique dédié.

## 4. Stratégies d'intervention : recommandations

### 4.1 Espaces verts et verdissement

Comme nous en avons fait mention dans notre mémoire de 2016, l'ampleur des nuisances qu'engendrera le projet Turcot exige **des mesures compensatoires d'une portée équivalente**. En ce sens, si nous estimons que **les principes** de verdissement proposés par le PDUES **sont pertinents** (règle du 30-20-10, espèces indigènes, strates de végétation, le bon arbre au bon endroit, etc.), nous croyons, par contre, que **les cibles d'intervention sont largement insuffisantes**.

Par exemple, la plantation de 500 arbres sur l'ensemble du territoire du PDUES est un effort minime pour compenser les émissions de contaminants atmosphériques générés par les véhicules qui utilisent l'échangeur.

En effet, en 2009, l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest a effectué des calculs afin de savoir combien d'arbres sont nécessaires afin de compenser les polluants générés. Selon cet organisme : *«Il ne faut pas oublier ici que les quelques 300 000 véhicules qui circulent quotidiennement sur le Complexe Turcot émettent environ 300 000 tonnes de GES. Ainsi, si une forêt nouvellement implantée dans un secteur x absorbe 1 tonne de CO<sup>2</sup> par arbre pour contrer les GES émis par le complexe Turcot, nous devrions planter l'équivalent de 15 fois la superficie du parc Angrignon, ce qui est énorme !»*. (Mémoire CVÉCSP 2016)

#### Recommandations spécifiques :

##### S'inspirer des principes d'implantations du PDUES dans les pratiques futures du MTQ :

- Nous espérons que les principes d'implantation seront appliqués sur un territoire plus large que celui du PDUES et adoptés par le MTQ dans l'aménagement des espaces adjacents aux infrastructures routières.

##### Des moyens plus clairs et concrets :

- **\*\*Plus de précisions sont nécessaires quant aux moyens d'intervention sur le domaine privé. Opter, par exemple, pour un ratio de superficie d'espaces verts à créer par rapport à la superficie d'un terrain. Les membres proposent de s'inspirer des pratiques européennes.**
- L'assouplissement de la réglementation actuelle et la hausse des cibles précises pour le verdissement sur les domaines privé, public, parapublic et institutionnel.

##### Des écrans anti-bruit et vibration

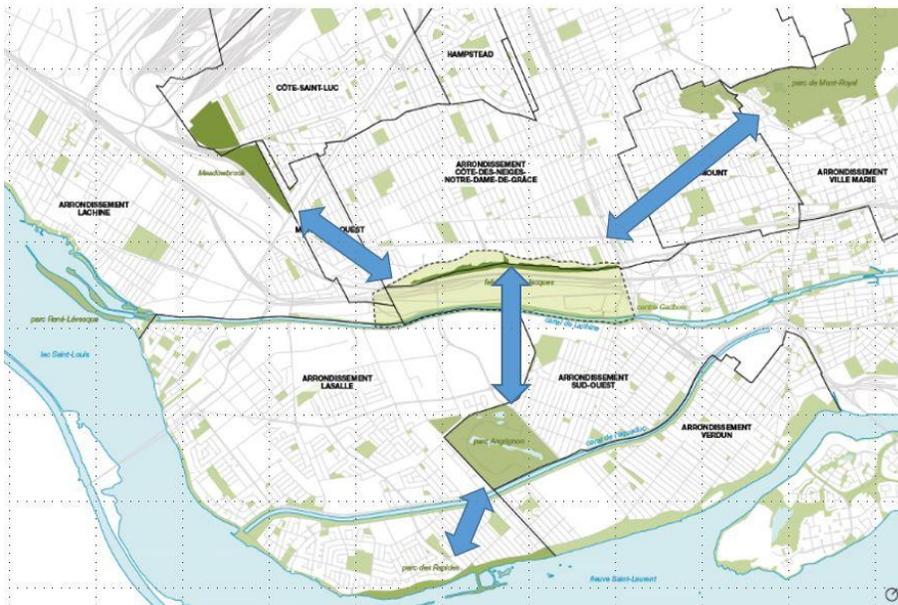
- **\*Des écrans végétaux sont proposés pour contrer les bruits et les vibrations. Ceux-ci doivent être implantés des deux côtés de l'échangeur, soit De l'Église et Cabot en prenant soin de ne pas créer d'effet de « mur ». Ces écrans font partie des promesses du MTQ.**

## Les promesses non-tenues du MTQ : Le retour de la Dalle-parc

Nous exigeons le retour de la dalle-parc, une autre promesse non-tenue du MTQ; cette infrastructure qui est la seule dans tout le projet à tenir compte des cyclistes et des piétons, en plus d'être l'occasion de créer un corridor vert et faunique. Il en va de la parole du gouvernement, du MTMDET et de la cohérence avec plusieurs politiques et plans municipaux et provinciaux.

Par exemple, au niveau provincial, rappelons l'engagement du gouvernement et de ses ministères à respecter les principes de développement durable énoncés dans la *Loi sur le développement durable* soient : la santé et la qualité de vie, la protection de l'environnement, le respect de la capacité de support des écosystèmes, etc.<sup>2</sup> Soulignons que le MTMDET a l'obligation d'intégrer ces principes au sein de ses projets. Au niveau municipal, en se dotant de son *Plan Montréal durable 2016-2020*, la Ville de Montréal s'est engagée entre autres à «*verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources (ainsi qu'à) assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé*». <sup>3</sup>

En somme, nous ne pouvons pas, à l'heure du développement durable, passer à côté de l'opportunité de créer un corridor vert, actif et faunique qui reliera le Fleuve à la Falaise St-Jacques! D'ailleurs, dans sa *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la



Ville de Montréal a démontré son intention de relier par un couloir écologique la Falaise St-Jacques ainsi que les rapides de Lachine. Cette politique identifie ces deux secteurs à titre d'écoterritoires et sont caractérisés de «*patrimoine naturel à protéger et à valoriser*». <sup>4</sup>

Carte des territoires verts reliés par la dalle-parc. Source : CRE de Mtl

<sup>2</sup> L.R.Q. Chapitre D-8.1.1 *Loi sur le développement durable*  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

<sup>3</sup> Ville de Montréal, 2016, *Montréal durable 2016-2020*.  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf)

<sup>4</sup> Ville de Montréal, 2004, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*,  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands\\_parc\\_fr/media/documents/politique\\_protection\\_mise\\_en\\_valeur\\_milieux\\_naturels.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parc_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf)

## 4.2 Développement immobilier

L'habitation et le logement social et communautaire constituent des priorités fortes du milieu. Nous constatons toutefois que l'engagement du PDUES face à cet enjeu est vague : des terrains sont ciblés mais les outils pour mettre en œuvre les projets sont totalement absents. Il est également impératif de soutenir les propriétaires de logements privés abordables (ex : croissant Galt) afin d'éviter que le parc locatif se dégrade. Enfin, la salubrité des logements mérite d'être améliorée par la mise en place de mécanismes et d'effectifs d'inspection.

### Recommandations spécifiques :

#### Maintien du parc locatif abordable et des logements sociaux :

- Outre le développement de nouveaux projets, il faut également penser aux propriétaires actuels et les aider à rénover leurs logements pour un maintien du parc locatif abordable existant. Il y a aussi plusieurs immeubles « privés » dont les loyers sont abordables. Ceux-ci hébergent des petits salariés qui n'ont pas droit aux logements sociaux, il est important de les maintenir.
- \*\*\*\*\*Le quartier connaît une vague « d'embourgeoisement ». Il est nécessaire de favoriser le logement social et communautaire entre autres sur la rue De l'Église, mais également au-delà du territoire PDUES, pour atteindre la cible de 600 logements établie par le comité Habitation dans tout le quartier. Il y a actuellement une proportion de 20% de logements sociaux et communautaires dans Ville-Émard/Côte Saint-Paul.
- Élargir la stratégie d'inclusion sociale à des immeubles de plus faible envergure pour tenir compte de la taille des terrains disponibles à Saint-Paul/Émard.
- Notons que l'avenue de l'Église présente un grand potentiel de développement, notamment pour son nombre de bâtiments et de terrains vacants. Les membres ont souligné plus particulièrement le potentiel de développement du terrain au 2136 de l'Église.

#### Cibles insuffisantes

- \*Les stratégies d'actions sont vagues : le PDUES doit agir et s'impliquer dans ce dossier.
- \*Demande d'interdiction de construction de nouveaux condos sur De l'Église : les élus doivent continuer à voter des règlements en faveur du maintien du parc immobilier et restreindre la « *condoïsation* »\*\*\*.

#### Salubrité et normes de construction futures :

- Avoir plus d'inspecteurs, mettre à contribution le Service de prévention des incendies pour s'assurer de maintenir la salubrité des logements et éviter la dégradation pour contrer la spéculation foncière.
- Peu importe l'avis de la DRSP, il faut que les normes de construction des futurs immeubles dans le secteur prennent en compte l'ampleur des nuisances du secteur où ils s'implantent.

### **4.3 Développement économique et social**

Le milieu croit que les développements économique et social du secteur Galt/De l'Église doivent aller de pair. Nous demandons, par exemple, de favoriser l'emploi local et l'implantation d'entreprises répondant le plus possible aux besoins du milieu (p.ex.: épicerie solidaire). Le milieu veut participer à ce développement de même qu'à l'animation du secteur, seulement il ne peut y arriver que grâce à un appui financier (p.ex. : subvention à l'occupation des locaux par les OBNLs). Enfin, la gouvernance pour la mise en place des interventions et le suivi du Plan est déterminante pour la cohérence des interventions et l'impact du PDUES.

#### **Recommandations spécifiques :**

##### **Gouvernance et suivi du milieu**

- \*\*Des précisions doivent être apportées dans le mécanisme de soutien aux initiatives du milieu (budget, comité de sélection, etc.)
- \*\*\*\*Il est demandé de définir en amont le rôle, les objectifs et le pouvoir du comité de suivi du milieu. Nous souhaitons passer outre le stade informatif du comité actuel et migré vers des rôles de codécision ou du moins de participation plus proactive et influente.

##### **Emploi local**

- Favoriser l'emploi local par des programmes de formation et de jumelage aux entreprises.

##### **Soutien aux OBNLs**

- Par une exemption ou une échelle de taxation pour les OSBL en fonction de leur budget et non du foncier.
- Par l'information et la diffusion des programmes d'aides existants pour les OSBL.

##### **Sur la rue De l'Église :**

- Favoriser et soutenir les artères commerciales, entre autres par l'exemption des taxes municipales.
- \*Souligner le besoin d'une offre de service en alimentation répondant au besoin de la population du secteur Galt, puisqu'il correspond à un désert alimentaire p.ex. : épicerie solidaire.

#### **4. 4 Culture et patrimoine**

##### **Culture :**

À l'intérieur du PDUES, la culture est principalement déclinée par des aménagements et des interventions physiques plutôt que par l'animation des espaces et le soutien à la vitalité culturelle du quartier. Lorsque des œuvres seront mises en place, nous voulons que les artistes locaux soient privilégiés. Nous désirons également que celles-ci soient réalisées, le plus souvent possible, en faisant participer la communauté. Aussi, deux institutions notables du secteur, la Maison de la culture Marie-Uguay et le Groupe Paradoxe, gestionnaire du Théâtre Paradoxe devraient, à notre avis, être incontournable dans l'axe culturel.

- Favoriser à la fois les artistes locaux et les créations artistiques réalisées par les jeunes et la population du milieu dans le cadre de l'action 24 de la stratégie 5.4.3 du PDUES: « Intégrer l'art dans les aménagements du domaine public »

##### **Patrimoine :**

En ce qui concerne le patrimoine, les membres de la Concertation ont le souci de la valorisation des édifices et lieux patrimoniaux suivants : écluse, station de pompage, CRANE, Église Saint-Paul, etc.

- Travailler à classer comme « patrimonial » les édifices et lieux dits « d'intérêt patrimoniaux » dans les plus brefs délais (se référer au recensement réalisé par PSO en 2008)

#### **4. 5 Mobilité**

La mobilité urbaine durable est une question de connectivité, d'accès et de sécurité. Puisque l'échangeur Turcot affecte la mobilité de toute la région métropolitaine, nous croyons que les interventions favorisant la mobilité durable, c'est-à-dire les transports actifs et collectifs, devraient se faire sur un territoire beaucoup plus vaste. En effet, il est nécessaire de penser aux quartiers Saint-Pierre (Lachine), Saint-Raymond (NDG), Lasalle, etc. \*\*\*Il est donc impératif de s'assurer de bien arrimer les interventions entre les divers quartiers, de même qu'à permettre une bonne connectivité entre ceux-ci. Nous demandons d'ailleurs la réalisation tant du lien fédérateur que de la Dalle-parc\*\*\*\* - que nous voulons voir revenir dans les infrastructures à mettre en place dans le projet Turcot - l'un des projets ne remplaçant pas l'autre, ainsi que l'assurance de la connectivité entre les deux infrastructures.

En second lieu, le transport collectif est pratiquement absent des stratégies d'intervention. Ensuite, le camionnage doit être détourné de la rue De l'Église vers Cabot dans les plus brefs délais.

### **Recommandations spécifiques :**

#### **Des lieux spécifiques :**

- S'assurer que le « crochet » du Lien fédérateur vers Monk n'aboutisse pas dans un cul-de-sac.
- La chaussée partagée de Hadley est jugée dangereuse, particulièrement entre Jolicoeur et Le Caron. Un repartage des voies est préconisé pour offrir un lien sécuritaire pour les cyclistes.
- \*\*\*Le coin Drake/De la Vérendrye/De l'Église est une priorité et doit être réaménagé pour offrir une expérience sécuritaire pour les piétons et cyclistes. Une communication ville-centre- Le Sud-Ouest - Verdun est nécessaire.
- La rue Saint-Patrick a besoin de réfection et d'aménagement plus largement que le secteur PDUES.
- \*Il est également important de séparer les piétons des cyclistes pour le viaduc Saint-Rémi.

#### **Éclairage, signalisation et sécurité**

- En lien avec l'action 16 de la stratégie 5.3.4 qui consiste à proposer une nouvelle signalisation, les membres demandent d'harmoniser les différentes signalisations déjà existantes (SDC Plaza Monk, Des allées et des parcs, Parcours verts et actifs, etc.) pour avoir une cohérence visuelle dans le quartier.
- \*\*\*Améliorer la signalisation de la piste du Canal de Lachine (pour savoir quelles rues les croisent) et celle des pistes cyclables locales en général.
- \*\*\*S'assurer de fournir un éclairage adéquat pour les piétons et cyclistes. Nous recommandons un éclairage vers le bas, vers le trottoir et sous les viaducs en priorité.
- Commencer par réparer la chaussée déjà existante.

#### **Transport collectif :**

- \*\*Le transport collectif est pratiquement absent des stratégies d'action. Pourtant, les doléances sont nombreuses concernant la fréquence des passages, la fiabilité, etc.
- Augmenter l'offre d'auto-partage.

#### **Camionnage**

- Le lien De la Vérendrye doit être ouvert dans les plus brefs délais Il s'agit ici d'une promesse pourtant faite depuis longtemps. Un échéancier doit être donné pour savoir quand les camions seront finalement détournés vers Cabot.

#### **Esthétisme**

- Il ne faudrait pas négliger que les aménagements soient pensés et mis en place dans un souci esthétique.

## Conclusion

À travers les années, le message de Ville-Émard/Côte Saint-Paul demeure le même : il faut que le milieu de vie prime sur la zone de transit! Pour y arriver, le PDUES est un pas dans la bonne direction, mais il doit être accompagné de bien d'autres mesures concrètes car les impacts et les nuisances générés par l'échangeur Turcot vont bien au-delà des limites circonscrites par le territoire d'intervention du PDUES.

Pour avancer vers l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du quartier, il faut que les stratégies d'actions du PDUES se précisent pour se traduire en réalisations concrètes et ne pas s'arrêter au stade des bonnes intentions. Nous souhaitons que soient mis en œuvre des moyens précis et des engagements fermes pour la suite des choses.

À travers la consultation qui a conduit à déterminer le contenu de ce mémoire, les membres ont priorisé certains enjeux dont : le logement et la mixité sociale, la participation des résidents à a transformation de l'espace public, la mobilité durable et la connectivité entre les quartiers, le retour de la dalle-parc, la végétalisation massive et les écrans anti-bruit et vibration ainsi que la sécurité.

Enfin, le gouvernement doit tenir ses promesses et ses engagements en réintroduisant dans le projet Turcot la dalle-parc et les écrans anti-bruit et anti-vibration de part et d'autre de l'échangeur. Nous pouvons faire plus et mieux pour le quartier, pour notre ville, pour notre province et pour notre environnement.

## Bibliographie

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, avril 2017, *Plan de développement urbain, économique et social*.

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, 20 mai 2016, *Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir des quartiers avoisinant Turcot*.

L.R.Q., Chapitre D-8.1.1, *Loi sur le développement durable*, À jour au 1<sup>er</sup> mars 2017, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

Mouvement *Changeons Turcot*, 16 mars 2016, *Le MTQ travaille-t-il encore sur un modèle désuet?*, [Mobilisation Turcot.info](http://MobilisationTurcot.info)

Pro-Vert Sud-Ouest, juin 2009, *Pour un nouveau projet Turcot*.

Ville de Montréal, 2004, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands\\_parcs\\_fr/media/documents/politique\\_protection\\_mise\\_en\\_valeur\\_milieux\\_naturels.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf)

Ville de Montréal, 2016, *Montréal durable 2016-2020*. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf)